



Echelle : 1/4500

Familles de zone

- Pour les dispositions graphiques suivantes, se référer au document graphique "5.3.2 Dispositions communes graphiques applicables en toutes zones"

 Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (L.151-41 du Code de l'urbanisme)
Pour une durée de cinq ans, à compter de la date d'installation desdits périmètres (figurant au tableau ci-dessous).
Les constructions de toute nature sont interdites à l'exception des équipements collectifs et services publics, et les travaux ayant pour objet l'extension dans la limite de 30 m² de surface de plancher par terrain, la surélévation, le changement de

- ### Dispositions en application de la loi Littoral

- ### Volumétrie et implantation des constructions

- ### Orientation d'aménagement et de programmation

- Orientation d'aménagement et de programmation

— Linéaire commercial RDC actif (L.151-16 du Code de l'urbanisme)

- Traitement environnemental et paysagers des espaces non bâtis et abords des constructions

- Attre remarquable (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Alignement d'arbres à conserver ou à créer (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Continuité écologique à protéger (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- ----- Hote à protéger ou à créer (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Hote à protéger (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Espace paysager à protéger (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Terrain cultivé en zone urbaine (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Espace boisé classé (L.113-1 du Code de l'urbanisme)
-  Zone humide à protéger (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Plan d'eau et cours d'eau à protéger (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Mare, étang à protéger (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Cours d'eau à protéger
-  Secteur de performances énergétiques et environnementales renforcées (L.151-21 du Code de l'urbanisme)
- Zone préférentielle de rénovation (L.211-1 du Code de l'urbanisme)

Perimètre des transports collectifs en site propre pour réglementer le stationnement à Caen La Mer

Commune concernée par le PAPAG	Date d'instauration
Authie	Approbation PLUI-HM
Bourgnibus	Mai 2023
Casn	Approbation PLUI-HM
Cairon	28 septembre 2023
Cambes-en-Plaine	9 septembre 2022
Epron	Approbation PLUI-HM
Flcury-sur-Orne	15 décembre 2022
Giberville	Approbation PLUI-HM
Hérouville-Saint-Clair	24 juin 2021
Saint-André-sur-Orne	Approbation PLUI-HM
Saint-Mamvein-Norrey	Approbation PLUI-HM

